

Les subsides

qui ont travaillé d'arrache-pied depuis des années pour se bâtir un système qui fonctionne, nous leur devons.

Et je considère qu'il est irresponsable pour des gens tant à l'extérieur de la Chambre que du côté de l'opposition de vouloir faire croire aux producteurs agricoles que nous mettons en péril ce système. Il n'en est pas question, madame la Présidente. Et cela, nous le devons aux producteurs canadiens. Et si jamais il y avait d'autres offices qui pouvaient voir le jour dans d'autres secteurs... l'Office canadien procède actuellement à une enquête pour voir s'il y aurait lieu de mettre en place un office de commercialisation dans le secteur de la pomme de terre. Nous verrons quand le rapport nous arrivera, quand nous serons en mesure d'évaluer, que le gouvernement n'a pas l'intention de faire fi de ses responsabilités là-dessus, et s'il y avait dans d'autres secteurs comme, par exemple, le porc, une volonté d'avoir un office, le gouvernement pourra aller de l'avant. Il n'y a rien dans l'Entente qui nous empêche de le faire. Et nous allons laisser aux producteurs agricoles canadiens, madame la Présidente, le choix de l'agriculture qu'ils veulent bien avoir. C'est cela les termes de cette Entente: c'est que l'agriculture canadienne n'a pas les mains liées. Nous avons le choix de préserver ce qui faisait le fondement même de notre agriculture.

Une autre inquiétude exprimée dans la motion suggère que les producteurs de fruits et légumes canadiens seraient affectés par une croissance réduite de leur secteur. Je me dois de faire remarquer, madame la Présidente, que certaines productions du secteur horticole devraient bien au contraire profiter grandement des possibilités accrues d'exportation, en particulier dans le nord-est des États-Unis. Nous en avons dans le secteur de la pomme de terre, du chou, des carottes, des oignons. Déjà, j'ai rencontré personnellement des gens dans le secteur des fruits et légumes, ils en étaient très conscients. Vu l'importance de ce secteur des fruits et légumes au Canada, des dispositions spéciales ont été négociées. Les tarifs déjà existants seront progressivement supprimés, comme dans les autres secteurs, sur une période de 10 ans.

Toutefois, nos deux pays conserveront au cours d'une période de 20 ans le droit de remettre en place temporairement les tarifs qui existent actuellement lorsque les prix à l'exportation seront anormalement bas. En d'autres termes, s'il y avait une hausse des importations de produits horticoles frais en provenance des États-Unis, ce qui entraînerait une baisse de prix au Canada, le tarif saisonnier serait rétabli. C'est une protection que nous avons. Nous comprenons que notre climat comporte dans ce secteur certaines difficultés. Nous le comprenons et nous en sommes conscients. Mais nous comprenons aussi que ce secteur doit garder un dynamisme propre. Les producteurs agricoles canadiens au cours des années, madame la Présidente, ont toujours su s'ajuster aux contraintes de marchés aux plans national et international.

Le gouvernement fédéral n'a eu de cesse, et ce depuis quelques années, de faire en sorte que les producteurs canadiens puissent se donner eux-mêmes le système qu'ils veulent au Canada. Nous l'avons vu dans l'implantation d'un système de stabilisation tripartite. C'est une discussion qui avait lieu depuis 10 ou 15 ans au Canada. Et c'est notre gouvernement qui est allé chercher le consensus par la consultation, par la patience, non pas par l'attitude intransigeante et unilatérale

que nous avions connue pendant 20 ans auparavant. Mais non. Notre gouvernement consulte, notre gouvernement reconnaît les particularités régionales dans notre pays, notre gouvernement reconnaît que les gens ont le droit de parler, ont le droit de s'exprimer.

En outre, madame la Présidente, l'Accord n'empêche pas le Canada de continuer à interdire les importations en consignation, à surveiller les expéditions des produits en conteneurs en vrac non normalisés sur les marchés internationaux et interprovinciaux.

D'autre part, l'assertion voulant que les producteurs de viande rouge profitent peu de l'Accord s'avère pour le moins surprenante. Mon collègue d'Essex—Kent l'a soulevé à juste titre tout à l'heure. Il faudrait être aveugle pour ne pas voir les avantages incontestables que nous avons d'ouvrir notre marché dans le secteur des viandes rouges. Est-ce l'incompréhension des nouveaux mécanismes mis en place? Je ne sais pas quelle est leur compréhension des tests que nous avons, mais cela paraît simple et facile à comprendre.

• (1650)

Le secteur canadien des viandes rouges, dont le principal débouché est représenté encore une fois par les États-Unis, profitera de la suppression des tarifs. En outre, les deux pays sont convenus de s'exempter réciproquement de leurs restrictions à l'importation du bétail. Les avantages d'un marché nord-américain dans ce secteur sont évidents. Dans le secteur du boeuf, les producteurs canadiens de boeuf bénéficieront de l'exemption accordée au Canada relativement aux dispositions du *U.S. Meat Import Law*. Et comme les États-Unis constituent de loin le principal débouché du boeuf canadien—c'est à peu près 400 millions de dollars, je pense, simplement en 1986—il était nécessaire d'obtenir un accès plus sûr à ce marché. C'est une composante très importante au Canada, particulièrement dans l'Ouest canadien. On sait et on a eu l'occasion encore de voir aujourd'hui quelle est la piètre opinion que les gens de l'opposition ont des gens de l'Ouest canadien. Mais notre gouvernement reconnaît la spécificité de toutes les régions, leur importance dans l'ensemble canadien. C'est ce qui fait la différence. C'est ce qui fait que notre gouvernement est un véritable gouvernement national. Et nous allons continuer de le faire.

Qu'en est-il maintenant des éleveurs de porc canadiens? Nos exportations de porc sur pied, de viande de porc et des produits dérivés dans ce secteur se sont établies à 630 millions de dollars. C'est que si vous ajoutez le porc et le boeuf ensemble, c'est plus d'un milliard de dollars. Faut-il rappeler les perturbations, encore récentes, qu'a causées le recours abusif, par plusieurs États américains qui ont fait appel à des règlements techniques pour dresser des barrières commerciales? On se rappelle du chloramphénicol. Je pense que l'attitude actuelle dans nos négociations pourra permettre justement d'éviter que de nouvelles barrières non tarifaires puissent se lever.

Bref, madame la Présidente, le secteur canadien des viandes rouges tirera globalement de nets avantages grâce à un accès plus libre et plus étendu à un marché de 235 millions de consommateurs. Et à cet égard l'Association canadienne des éleveurs de bétail, le Conseil canadien du porc et la Fédération canadienne de l'agriculture ont exprimé divers points de vue positifs en la matière. Je pense que si l'on regarde rapidement